

REGLEMENT

Définition :

Le challenge du mardi soir, dit "Mardi Festif", est ouvert à tous les bridgeurs. Il comporte 9 tournois, auxquels s'ajoute le tournoi de remise des prix, en juin. Chaque tournoi est un tournoi court de 18 donnes qui a lieu un mardi par mois en soirée sur la période de septembre à mai, suivant un calendrier défini annuellement. Le tournoi est précédé, à partir de 19H15 d'un casse-croûte convivial et débute à 20 h 15 à l'exception des tours 1 et 4 (septembre/ décembre) et du tournoi de remise des prix (en juin) qui débutent à 20 h 30.

Les résultats de ce challenge sont calculés en fonction des sept (7) meilleurs résultats parmi les neuf (9) obtenus au cours de la période. Le classement est individuel.

Les résultats et les prix afférents sont donnés au cours d'une manifestation, en présence des sponsors Antoine et Victor DARDENNE représentants les marques ATOL et SONNANCE Audition, à l'issue du 10^{ème} tour, en juin.

Participation et remise des prix :

En général, la participation est de 10 (dix) Euros pour les membres du Club et de 12 (douze) Euros pour les non-membres, pour le 1er et 4^{ème} tour, la participation est de 12 (douze) Euros pour les membres du club et de 16 (seize) Euros pour les non-membres ; pour le 10^{ème} tour (finale festive ne comptant pas au Classement Général), la participation spéciale est de 12 Euros pour les membres et de 16 Euros pour les non membres. L'inscription est obligatoire pour participer à ces tournois soit sur le site Internet du Club ou au Club sur le panneau réservé à cet effet, le placement à la table est en "Serpentin".

Chacun des neuf tours du challenge est un tournoi de régularité, dit tournoi court, homologué auprès de la FFB qui donne lieu aux points d'expert habituels. Un classement individuel est affiché à l'issue de chacun des 9 tours.

Le classement final et la liste des gagnants sont publiés sur notre site Internet et affichés au Club quelques jours après le 9^{ème} tour. Les 7 meilleurs résultats des neuf tours (en pourcentage) sont pris en compte (additionnés) pour établir le classement final. Il est obligatoire de participer à au moins 7 tours pour pouvoir prétendre à un prix.

En cas d'égalité, le challenge étant individuel, les prix sont attribués dans l'ordre inverse du nombre de PE des participants, relevés sur le site de la FFB au moment de l'établissement du classement final. Les prix sont remis aux récipiendaires à l'issue d'un tournoi "Amical" avec P.E. (Qualifié de 10^{ème} tour) pour lequel l'inscription préalable est également obligatoire.

Les prix non cumulables sont définis comme suit :

- Un premier prix pour les deux premiers au classement général
- Un premier prix pour les deux premiers de chacune des quatre séries FFB – Ces prix seront respectivement de valeur identique pour chaque série
- Un prix « spécial » Président sauf s'il a déjà gagné l'un des prix ci-dessus.

P/le Président
Jean-Louis BION
Vice-président Bridge Club
Mont-saint Aignan – Rouen Métropole